



REGLEMENT INTERIEUR

La pratique d'un sport collectif, l'adhésion à une association, nécessitent de connaître et respecter certaines règles. Même si elles relèvent toutes du bon sens, il est important de les rappeler et de s'assurer de l'engagement de chacun à les respecter.

ENGAGEMENT DU RUGBY CLUB DU PAYS DE FAYENCE

Le club mettra tout en œuvre pour que le licencié ait :

- des heures et des lieux d'entraînement convenables,
- des entraînements réguliers,
- un lieu de vie convivial,
- un suivi personnalisé,
- une tenue de match et du matériel de sport,
- une information rapide et mise à jour sur tous les événements le concernant,
- des déplacements extérieurs collectifs dans la mesure du possible.

ENGAGEMENT DU LICENCIÉ

Le licencié s'engage à :

- s'entraîner régulièrement et à participer à toutes les compétitions correspondantes à sa catégorie (les absences récurrentes ne favorisent pas la préparation physique du joueur, et peuvent entraîner des blessures diverses),
- arriver à l'heure aux entraînements et aux matchs et, en cas d'empêchement, à prévenir impérativement son éducateur ou un responsable du club,
- avoir sa tenue de sport, effet de douche et recharge. Le port du protège dents est obligatoire.
- s'interdire tout propos à caractère politique, religieux ou raciste,
- avoir un langage et un comportement correct et respectueux envers toute personne,
- prendre soin des installations sportives et du matériel.

En cas de manquement à ces règles, le club (éducateur et/ou membre du bureau) interviendra auprès du licencié et de son représentant légal afin de corriger la situation. Le club s'octroie le droit de congédier le licencié qui persisterait à avoir un comportement contraire au présent règlement.

ENGAGEMENT DES PARENTS

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée d'un dirigeant ou d'un éducateur du club, que ce soit sur les lieux d'entraînements ou de matchs. Ils doivent impérativement se manifester auprès de l'éducateur ou du responsable présent, lorsqu'ils récupèrent leur enfant.

Les parents contribueront à une réalisation sportive sereine en :

- motivant (raisonnablement...) leur enfant,
- lui donnant les moyens d'être présent à chaque événement,
- l'accompagnant aux matchs le plus souvent possible,
- restant discrets et respectueux lors des entraînements et des manifestations sportives,
- ne prodiguant aucun conseil qui irait à l'encontre du travail de l'éducateur, ni en contestant ses choix ou sa décision,
- demandant à tout moment un entretien avec l'éducateur, le Président du club ou un membre du bureau, s'ils le jugent nécessaire,
- fournissant à l'éducateur un certificat médical autorisant le licencié à reprendre le rugby après une blessure.

Fait à	le	Fait à	le	Fait à	le
Le président du RCPF		Le licencié		Le responsable légal	